

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

16 Juillet 2014 - 20 h 00 - (convocation du 9 Juillet 2014)

<u>PRESENTS</u>: Mr Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Mesdames Christine POUGALAN et Pierrette QUEROL, adjointes au Maire, Mr Régis FONTES, adjoint au Maire, Mme Hélène BEDOS, Mr Thierry BERNARD, Mme Colette BRUNEAU, Mme Jeannine CASTELLANI, Mr Gaëtan DESCAMPS, Mr Serge FALIP, Mme Martine MOULY CHARLES, Mme Karine SAUVAGNAC, Mr Jean-Paul SCARAMOZZINO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Christine POUGALAN

<u>Absents</u>: Mme Hélène BEDOS (excusée) pouvoir à Mme Sandrine GALTIER, Mr Richard VERLAGUET pourvoir à Mme Jeannine CASTELLANI;

LANCEMENT de la PROCEDURE REGLEMENTAIRE DU CAPTAGE d'EAU POTABLE DESTINEE A L'ALIMENTATION HUMAINE ET AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE POMPAGE

Monsieur Le Maire informe qu'il est indispensable de mener à bien et de conduire à son terme la procédure pour la protection du captage d'eau et d'augmenter notre capacité de pompage. Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est obligatoire pour réaliser les travaux, autoriser les prélèvements d'eau, acquérir par expropriation les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate si cela n'est pas possible à l'amiable, grever des servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Monsieur Le Maire propose de confier au Conseil Général de l'Hérault l'établissement des dossiers de réglementaires de protection des captages. Il indique que l'établissement de ces dossiers sont entièrement pris en charge techniquement et financièrement par le Conseil Général et que les différentes étapes de la procédure (frais d'analyses de 1^{er} adduction, vacation de l'hydrogéologue agréé, frais d'enquête publique, rémunération éventuellement d'un maitre d'œuvre pour la définition des travaux et la réalisation des avant-projets) sont à la charge de la commune.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

MODIFICATION sur la TARIFICATION des TEMPS d'ACTIVITES SCOLAIRES

Madame Pierrette QUEROL informe l'assemblée que l'analyse des questionnaires à fait ressortir qu'un certain nombre de parents ne souhaitaient pas bénéficier des TPS en raison du montant financier.

La commune ne souhaite pas qu'une réforme mise en place par l'Etat, qui coute relativement cher à la collectivité, puisse pénaliser un enfant.

Madame QUEROL demande de revoir le montant de la cotisation annuelle à la baisse à savoir :

 De 90 € la cotisation, elle passera à 40 € pour le 1^{er} enfant et à partir du 2^{ème} enfant de la même famille et pour les suivants, la cotisation sera de 20 €.

Pour les familles qui quitteront la commune en cours d'année scolaire, il sera procédé à un remboursement des sommes encaissées au prorata temporis du temps non utilisé.

Des démarches ont été entreprises auprès de l'Etat afin de percevoir des aides complémentaires et ainsi d'alléger le coût supplémentaire de la commune.

Pour: 12

Contre: 3

Abstention: 0

OUVERTURE de la CANTINE le MERCREDI

Madame Pierrette QUEROL informe l'assemblée qu'une demande a été faite par les parents d'élèves afin que la cantine soit ouverte le mercredi midi.

Madame QUEROL demande l'accord de l'assemblée pour donner la possibilité aux enfants d'aller à la cantine le mercredi midi en indiquant toutefois que ce service aura un coût supplémentaire pour la commune. Par contre, si un nombre insuffisant d'enfant justifiant de l'ouverture de la cantine était constaté, la municipalité serait amenée à revoir sa position. Le prix de la cantine restera inchangé à savoir 3,65 €.

Pour : 15

Contre: 0

Abstention: 0

OUVERTURE DE LA GARDERIE DU MERCREDI APRES MIDI JUSQU'AUX ENFANTS DU CM2

Du fait de l'ouverture de la cantine du mercredi midi, et en complémentarité de ce service, la garderie du mercredi après-midi sera ouverte aux enfants qui bénéficieront du service cantine et qui seront scolarisés de la maternelle au CM2. Toutefois, les enfants de 7 à 9 ans ne bénéficiant pas du service cantine pourront être accueillis à la garderie le mercredi après-midi seulement si les deux parents travaillent. Les enfants de 9 à 11 ans ne bénéficiant pas du service cantine, ne pourront pas prétendre à être accueillis en garderie, à l'identique de ce qu'il se fait aujourd'hui. Le coût de ce service reste inchangé à savoir 2,05 € la demi-journée.

Madame Pierrette QUEROL demande à l'assemblée de rectifier le règlement intérieur « Garderie Municipale » dans ce sens.

Pour: 15

Contre:0

Abstention: 0

<u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL - AIDE A LA COMMUNICATION – MUSEE</u>

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'assemblée que dans le cadre de la réouverture du Musée, des dépliants ont été réalisés afin de promouvoir celui-ci.

A cette occasion, la municipalité souhaiterait bénéficier d'une aide du conseil général pour la communication et la diffusion de ce dépliant.

La subvention sollicitée est de 2 500 €.

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter le Conseil Général pour cette demande de subvention.

Pour: 15 Abstentions: 0 Contre: 0

ACQUISITION d'une PARCELLE CADASTREE A 3872 -

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE informe l'assemblée qu'il souhaite acquérir la parcelle A 3872 d'une superficie de 1129 m2 pour une extension du groupe scolaire.

Le service des domaines a évalué le bien à 79 030 €.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à acquérir cette parcelle et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Pour: 15 Abstentions: 0 Contre: 0

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'assemblée de l'intérêt de la commune d'adhérer aux dispositions mises en place en ce qui concerne la solidarité dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Il s'agit d'aider les publics les plus défavorisés à faire face à ce type de dépenses afférentes à leur logement.

Par cette adhésion, la commune pourra ainsi consacrer jusqu'à 0,5 % du montant total des redevances perçues auprès des abonnés, afin de contribuer au financement du fonds départemental de solidarité pour le logement.

Monsieur SCARAMOZZINO demande à l'assemblée d'approuver le contenu convention et de prélever les crédits nécessaires au budget de la commune.

Pour: 12 Abstentions: 3 Contre: 0

LOCAUX de la BIBLIOTHEQUE et du CLUB des SENIORS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré les responsables de la bibliothèque et du Club des Séniors.

Il leur a indiqué qu'un local sera mis à leur disposition très prochainement au Musée. Il a demandé à chaque responsable de réfléchir sur le local qui leur serait le mieux adapté et qui répondrait favorablement à leur souhait.

Pour: 15 Abstentions: 0 Contre: 0

REGLEMENT DES HONORAIRES DE L'ATELIER D'ARCHITECTURE Bernard CHEVALIER

Mr Régis FONTES informe l'assemblée des honoraires de l'atelier d'architecture Bernard CHEVALIER concernant l'aménagement de l'ancienne fonderie en ateliers municipaux. Celle-ci s'élève à 3 985 € H.T

Mr FONTES demande à l'assemblée de se prononcer.

Pour: 12

Abstentions: 0

Contre: 3

SOUTIEN A L'ACTION DE l'AMF POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS sur les CONSEQUENCES de la BAISSE MASSIVE des DOTATIONS de l'ETAT

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE informe l'assemblée que dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015 - 2017, les concours financiers de l'état sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

L'AMF souhaite mener une action forte et collective afin de d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Pour: 15

Abstentions: 0

Contre: 0

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le Plan Communal de Sauvegarde de la commune et informe de l'attribution des responsabilités
- Monsieur Le Maire informe des petits travaux d'entretien à l'école maternelle et primaire.
- Monsieur Le Maire informe que trois jeunes ont été recrutés pour les emplois d'été.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire